

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2016

1) CCCA : Renouvellement de l'adhésion à l'amicale de la CCCA.

M. le Maire rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années maintenant à l'amicale de la CCCA et les agents, s'ils le souhaitent, paient également une cotisation afin de bénéficier de sorties organisées dans l'année ainsi que de tarifs préférentiels pour les piscines. M. le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'amicale de la CCCA pour le personnel communal et les retraités qui le souhaitent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Accepte d'adhérer à l'amicale de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

2) Réfection de la toiture de l'atelier communal : demande de subvention auprès de l'Etat

La toiture de l'atelier communal est à refaire en ardoises d'Espagne avec la pose d'une sous-toiture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Retient le devis de l'entreprise Langlois à Cany Barville
- Accepte les travaux et à autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR –Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

3) Transformation de poste

M. le Maire rappelle que M. Garcia François qui était adjoint technique principal 1^{er} classe est parti en retraite au 31 octobre 2015.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Eu égard aux besoins de la commune en matière d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, il convient de pourvoir au remplacement de M. Garcia.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Accepte de supprimer le poste d'adjoint principal 1^{er} classe à temps complet 35 h
- Décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet 35 h

4) Subventions 2016

Les montants des subventions 2016 sont arrêtés.

5) Compte administratif 2015

Le compte administratif est soumis aux conseillers municipaux qui présentent des résultats identiques au compte de gestion de Mme Le Percepteur de St Valery en Caux.

M. le Maire indique qu'une économie d'environ 9 000 € a été faite sur les dépenses de fonctionnement par rapport à 2014. Il précise néanmoins qu'il faut rester vigilant quant aux dépenses communales eu égard aux baisses des dotations de l'Etat.

6) Questions diverses

. Electricité

M. le Maire précise que dans le cadre de la mutualisation avec la 3CA une économie d'environ 15 % devrait être réalisée sur la fourniture de l'électricité pour les bâtiments communaux - mairie, école et salle des fêtes - qui disposaient auparavant de compteurs jaunes. Une mutualisation a été faite avec le Syndicat d'Electricité 76 et c'est ERDF qui a remporté le marché.

. Œufs de Pâques pour les enfants des écoles

.La distribution des œufs de Pâques sera réalisée le vendredi 2 avril, jour de sortie avant les vacances de Pâques.

. Divers

.M. Le Maire informe le conseil que les travaux de diagnostic de la charpente de la salle des fêtes vont être réalisés le lundi 7 mars prochain.

. M. le Maire laisse la parole à M. Deneuve pour le compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé ce jour.

. M. Deneuve précise que l'effectif est de 89 élèves, effectif stable par rapport à l'an passé. Les quatre classes devraient donc être maintenues pour l'année prochaine.

De vieux livres vont être vendus pour en acheter des neufs. La commune a donné son accord. Quelques petits travaux seront à réaliser notamment en matière de sécurité des sorties de secours au-dessus des baies vitrées des classes. Les travaux seront indiqués dans le compte-rendu de l'école.

Le programme des sorties a été présenté.

La coopérative scolaire est excédentaire de 3 800 € avec le voyage scolaire à la montagne payé.

Le problème du bruit dans les locaux pendant les heures de repas a été évoqué. Il est demandé de mettre en place un double service afin que les enfants mangent plus au calme. Cette demande pourra être étudiée lorsque Melle Barthélémy aura repris son service.

M. Deneuve termine sur la distribution des fruits. Il précise que les parents n'ont pas été informés de la suspension de la distribution des fruits. M. le Maire a informé la directrice en tout début de vacances scolaires que la distribution des fruits était suspendue en raison du congé de maladie de Melle Barthélémy. Il informe le conseil du gaspillage constaté. Il s'est également aperçu qu'aucune gestion n'était faite par la personne responsable contrairement à ce qui lui avait été demandé. Après discussion, il est programmé une réunion lundi 29 février

à 18 h à la mairie pour mettre en place une nouvelle organisation concernant cette distribution.

La séance est levée à 22 h 50.